PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 18 JANVIER 2023

Conseiller(e)s en exercice : Mme SULECK Josiane, M. LEBLANC Jean-Pierre, Mme MOUTON Christine, M. FOUQUET Gérard, Mme PIERARD Sophie, M. PELERIAUX Fabrice, Mme MAGINET Véronique, M. DEHONDT Marc, Mme POTTIER Marie-Claude, M. TAVERNE Sébastien, ~~Mme TOUATI Leïla,~~ M. GERMAIN Frédéric, ~~Mme VERIE Nathalie,~~ M. LEBRUN Guillaume, Mme DUBOIS Brigitte, M. LECERF Johan, Mme CUSSENOT Suzanne, ~~M. LECOQ Pierre-François,~~ ~~Mme TAQUET Amandine~~, Mme LABROY Christine, M. LA GUERCHE Yves, Mme DEVOS Carole, M. BARSOUM Marc, Mme DUBOIS Géraldine, ~~M. HASSELIN Bernard,~~ Mme ~~MAÎTREPIERRE Sylvie,~~ ~~Mme LEBEGUE Nathalie.~~

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir : Mme TOUATI Leïla, pouvoir à Mme LABROY Christine, Mme VERIE pouvoir à Mme DUBOIS Brigitte, M. LECOQ Pierre-François pouvoir à M. LEBLANC Jean-Pierre, Mme TAQUET Amandine pouvoir à Mme PIERARD Sophie.

20 Présent (es), 4 Procurations, 24 votants.

I-5-2 Nomination du Secrétaire de Séance.

Après appel à candidature, madame Suzanne CUSSENOT se propose pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le conseil municipal, à la Majorité par 21 Voix Pour et 3 Abstentions (Mme Devos, M. Barsoum, Mme Dubois G.), nomme madame Suzanne CUSSENOT, secrétaire de séance

Après l'appel des conseillers, madame le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir inscrire une question supplémentaire relative à la demande de la « protection fonctionnelle de la commune à madame le Maire suite à l'agression physique subie le 2 octobre 2021 par un membre des gens du voyage stationné illégalement sur la place du marché ».

Le conseil municipal, à la Majorité par 20 Voix Pour et 3 Contre (Mme Devos, M. Barsoum, Mme Dubois G., madame le Maire ne prend pas part au vote, accorde la protection fonctionnelle à madame le Maire.

II-5-2 Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 novembre 2022.

A la Majorité par 21 Voix Pour et 3 Abstentions (Mme Devos, M. Barsoum, Mme Dubois G.), le procès-verbal de la réunion du 16 novembre 2022 est approuvé.

III-5-7 Mise à disposition temporaire des candélabres et autres supports d'éclairage public dans le cadre des illuminations des fêtes de fin d'année.

Dans le cadre des illuminations festives de fin d'année, la CAMVS propose la signature d'une convention concernant la mise à disposition temporaire des candélabres et autres matériels d'éclairage public, afin que la commune puisse remplacer les ampoules d'éclairage public par des ampoules festives et/ou y installer du mobilier décoratif.

La convention est conclue pour la période du 1er décembre 2022 au 4 janvier 2023.

Question :

Madame Dubois Géraldine demande pourquoi cette question est posée alors que les festivités sont passées.

Madame le Maire répond que la convention est arrivée tardivement et qu'il nous est demandé de régulariser.

Puis on passe au vote

Le Conseil Municipal, à la Majorité par 21 Voix pour, Mme Devos, M. Barsoum et Mme Dubois G. ne prennent pas part au vote :

- Autorise madame le Maire à signer la convention avec la CAMVS pour la mise à disposition temporaire des candélabres et autres supports d'éclairage public dans le cadre des illuminations des fêtes de fin d'année.

IV- 4-1 Création d'un emploi permanent à temps non complet dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux : adjoint technique principal de 2ème classe au 01/02/2023.

Madame le Maire expose à l'assemblée que pour tenir compte de l'évolution de carrière d'un adjoint technique, il est proposé à compter du 1er février 2023, la création, d'un emploi permanent à temps non complet à raison de 17.30 h/semaine dans le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe par la suppression d'un poste d'adjoint technique pour la même durée de travail.

Pas de question.

Le conseil municipal à l'Unanimité par 24 Voix Pour :

- Autorise la création d'un emploi permanent à temps non complet à raison de 17h30 /semaine dans le grade d'adjoint technique principal de 2ème classe,
- Supprime un emploi permanent à temps non complet à raison de 17h30/semaine dans le grade d'adjoint technique.

V-7-10 Engagement des dépenses avant le vote du budget primitif 2023.

Monsieur Leblanc informe l'assemblée que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales en son article L.1612-1, dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, le maire est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, préalablement au vote du budget primitif 2023, le maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater **les dépenses d'investissement**, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice n-1, non compris les crédits relatifs au remboursement de la dette de ces crédits.

Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

OPERATIONS	CREDITS OUVERTS EN 2022	AUTORISATIONS 2023 (25 %)
21 – Administration Générale	329 390	82 347.50
22 – Domaine Scolaire	219 200	54 800
23 – Domaine Sportif	54 640	13 660
24 – Voirie	341 500	85 375
25 – Patrimoine	130 000	32 500
26 – Salle des Fêtes	20 000	5 000
27 – Construction nouvelle mairie	480 000	120 000

Pas de question.

Le Conseil Municipal, à la Majorité par 21 Voix pour et 3 Contre (Mme Devos, M. Barsoum et Mme Dubois G.) :

- Autorise madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement telle que ci-dessus.

VI-7-10 Débat d'orientation budgétaire 2023

Monsieur LEBLANC expose les orientations budgétaires 2023 conformément au rapport joint.

Questions :

Monsieur Barsoum demande la date à laquelle le contrat « électricité » a été signé.

Monsieur Leblanc répond en octobre l'année dernière.

Monsieur Barsoum demande si l'emprunt de 2000000€ a été engagé.

Monsieur Leblanc répond par la négative. Des consultations ont été lancées. Le montant définitif reste à déterminer. Ce sera peut-être moins mais 2000000€ sera le maximum. Les prêts actuels se terminent en 2025, le nouvel emprunt sera à cheval sur 2 ans.

Monsieur Barsoum demande le niveau des taux.

Monsieur Leblanc précise que les taux sont en augmentation, que pour l'offre reçue le taux est de 3.23% sur 15 ans, ce qui reste à négocier.

Monsieur Barsoum demande si les 3400000€ de dépenses est un montant arrêté en fonction de l'inflation ou potentiellement pouvant être modifié et si des engagements de travaux ont été signés.

Monsieur Leblanc précise qu'il n'y a pas d'engagement. Il s'agit d'un budget primitif et les engagements de travaux se feront au fil du temps. En dehors des travaux de la nouvelle mairie, le ROB 2023 correspond à peu près à celui de l'année dernière.

Puis monsieur Leblanc reprend sa présentation sur la base du rapport d'orientation budgétaire 2023, notamment sur les principaux investissements :

- Boulevard Liemans, mise en sécurité avec une subvention du Département,
- Trottoirs de la cité des « bons pères », voirie impasse Clémenceau et impasse Phénix.
- Voirie et trottoirs rue Pierre Curie qui devraient démarrer en mars ou avril.
- Installation de panneaux photovoltaïques à l'école Pasteur et ancienne école des filles qui permettra de supprimer un compteur gaz. Est à l'étude la pose de panneaux photovoltaïques à l'école Liemans.
- Mise en sécurité, actée par la CAMVS et le Département, de la rue de Maubeuge au niveau de la rue des Viviers. D'autres secteurs sont en discussion notamment au niveau de la rue du Bois et l'école Wallon.

Monsieur Leblanc sollicite l'assemblée pour lui faire part de secteurs de la commune où des modifications de circulation seraient à envisager pour en garantir la sécurité.

Madame Devos suggère la rue de la Vaqueresse.

Monsieur Leblanc acquiesce et poursuit sa présentation. Est prévue pour cette année la réfection de l'impasse de la famille ouvrière, l'entrée pour aller au stade de foot est particulièrement dangereuse.

Monsieur Fouquet demande si les travaux de voirie sont prévus sur la totalité de l'impasse, il y a des trous jusqu'au bout.

Monsieur Leblanc répond que non, jusqu'à la moitié. Ce point pourra être revu avec la visite de l'entreprise sur place. Ce qui est important sur cette voie c'est l'entrée et la sortie.

Monsieur Fouquet demande où en sont les travaux de rue d'Hautmont.

Monsieur Leblanc répond que pour l'instant le projet est en instance, sont attendus les résultats de l'Agglo suite à la demande d'enfouissement des réseaux.

- La pose de caméras, 1ère tranche, les installations de surveillance se situeront à l'étage de la salle des fêtes

Monsieur Barsoum demande si les caméras sont reliées à la police ou à une société de surveillance.

Monsieur Leblanc répond par la négative. Trois personnes seront habilitées à visualiser les images, est attendu l'accord de la Préfecture. Monsieur Leblanc invite les conseillers pour une visite de l'installation.

Madame Devos souhaite revenir sur les travaux de l'impasse de la Famille Ouvrière, notamment le problème lié au fossé qui cause souci aux riverains, car ce dernier est bouché étant entendu que c'est à l'Agglomération d'intervenir pour son entretien.

Madame le Maire précise que le fossé est débouché régulièrement et que la dernière intervention est relativement récente.

Monsieur Leblanc confirme que le nettoyage a été fait l'année dernière, qu'il est sensé être fait une fois par an.

Madame Devos constate que le fossé est cependant gorgé d'eau stagnante, et que c'est un problème récurrent.

Madame Labroy dit que les conditions atmosphériques actuelles sont également un facteur non favorable à l'évacuation des eaux, qu'un peu de civisme permettrait de ne pas y retrouver des détritus.

Fin des questions.

Le conseil municipal acte la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h15.

Rousies le 16 mars 2023.

La secrétaire de séance,

Suzanne CUSSENOT

VILLE DE ROUSIES (NORD)

Le Maire,

Josiane SULECK